FICHE SIGNALÉTIQUE

1. Identification

Identificateur du produit **HP QUICK FINISH ACTIVATOR**

Autres moyens d'identification

Code de produit AD-531-HP

Utilisation recommandée Automotive Refinish Hardener/Activator

Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur

Fabricant

Nom de la société ADVANTAGE REFINISH PRODUCTS

Adresse a division of IAMG/International Autobody Marketing Group
1505 N. Hayden Road
Suite 111
Scottsdale, Arizona 85257
États-Unis

Téléphone Assistance générale 1-87-REFINISH

Site Web www.advantagerefinish.com

Courriel Non disponible.

Numéro de téléphone d'urgence CHEMTREC 1-800-424-9300

2. Identification du/des danger(s)

Dangers physiques	Liquides inflammables	Catégorie 3
Risques pour la santé	Toxicité aiguë, cutanée	Catégorie 4
	Toxicité aiguë, orale	Catégorie 4
	Lésion/irritation grave des yeux	Catégorie 2B
	Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique	Catégorie 3 - effets narcotiques

Risques pour l'environnement Non classé.

Définition des dangers selon l'OSHA Non classé.

Éléments d'étiquetage

Mot indicateur Attention

Mention de danger Liquide et vapeurs inflammables. Nocif en cas d'ingestion. Provoque une irritation des yeux Nocif par inhalation. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseil de prudence

Prévention Tenir à lécart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Conserver le récipient bien fermé. Les conteneurs au sol et équipement de réception. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Éviter de respirer les brouillards et les vapeurs. Lavez vigoureusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter des gants de protection, une protection oculaire et une protection faciale.

Intervention	En cas d'ingestion : Appelez un centre antipoison/médecin/ si vous vous sentez mal. En contact avec la peau (ou les cheveux) : Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau/sous une douche. En cas d'inhalation : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. En contact avec les yeux : Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les verres de contact si la victime en porte et qu'il est possible de les retirer facilement. Continuer à rincer. Appelez un centre antipoison/médecin si vous vous sentez mal. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un conseil médical/des soins. En cas d'incendie : utiliser un agent d'extinction approprié.
Entreposage	Entreposer dans un endroit bien ventilé. Garder le contenant fermé hermétiquement. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver au frais. Garder sous clef.
Élimination	Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.
Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA)	Aucuns connus.
Renseignements supplémentaires	56.26 % du mélange sont constitués de composants dont la toxicité aiguë par voie orale est inconnue. 56.26 % du mélange sont constitués de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue.

3. Composition/Information sur les composants

Mélanges

Nom chimique	Nom commun et synonymes	Numéro CAS	%
2-Heptanone		110-43-0	40 to <50
Autres composés sous les niveaux déclarables			50 to <60

* Indique qu'une dénomination chimique précise ou un pourcentage de composition est retenu comme secret commercial.

4. Premiers soins

Inhalation	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
Contact cutané	Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Contact avec les yeux.	Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles cornéennes, s'il y a possibilité de le faire. Continuer de rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Ingestion	Rincer la bouche. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. Consulter un médecin en cas de malaise.
Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés	Peut causer de la somnolence et des étourdissements. Maux de tête. Nausée, vomissements. Irritation des yeux. Les personnes exposées peuvent souffrir de larmoiement, rougeur et gènes.
Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. En cas de brûlure : laver immédiatement avec de l'eau. Enlever, pendant le lavage, les vêtements qui ne collent pas à la peau. Appeler une ambulance. Continuer le lavage pendant le transport à l'hôpital. Tenir toute victime au chaud. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent se manifester à retardement.
Informations générales	Enlever immédiatement tout vêtement souillé. S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger. Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Agents extincteurs appropriés	Mousse résistante à l'alcool. Brouillard d'eau. Poudre chimique sèche. Dioxyde de carbone (CO_2).
Méthodes d'extinction inappropriées	Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.
Dangers spécifiques provenant de la substance chimique	Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs peuvent se diffuser jusqu'à une source d'inflammation éloignée puis provoquer un retour de flamme. Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant l'incendie.
Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
Équipement/directives de lutte contre les incendies	En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque.
Méthodes particulières d'intervention	Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.

Risques d'incendie généraux Liquide et vapeurs inflammables.

6. Mesures à prendre en cas de déversements accidentels

Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Éliminer toutes les sources d'inflammation (interdiction de fumer, d'avoir des torches, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Éviter l'inhalation de vapeurs et d'aérosols. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage Éliminer toutes les sources d'inflammation (interdiction de fumer, d'avoir des torches, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Tenir les matériaux combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé.

Déversement accidentel important : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Utiliser un matériau non combustible tel que vermiculite, sable ou terre pour absorber le produit et le placer dans un contenant pour une évacuation ultérieure. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversement accidentel peu important: Absorber avec de la terre, du sable ou une autre substance non-combustible le produit et transférer le tout dans des conteneurs en vue d'une mise au rebut ultérieure. Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.

Précautions relatives à l'environnement Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

7. Manipulation et entreposage

Précautions pour une manipulation sécuritaire Ne pas manipuler, entreposer ni ouvrir à proximité d'une flamme nue, de sources de chaleur ou de sources d'inflammation. Protéger le produit du soleil. Ventilation antidéflagrante générale et localisée. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Tout matériel utilisé pour la manutention de ce produit doit être mis à la terre. Utiliser des outils anti-étincelle et de l'équipement antidéflagrant. Éviter l'inhalation de vapeurs et d'aérosols. Éviter le contact avec les yeux. Éviter l'exposition prolongée. Ne pas goûter ni avaler. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Prendre des précautions lors de la manipulation et du stockage.

Conditions pour un entreposage sûr, y compris toute incompatibilité Garder sous clef. Éloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Empêcher l'accumulation de charges électrostatiques en utilisant des techniques de mise à la masse et de raccordement communes. Conserver dans un endroit frais et sec protéger contre les rayons solaires. Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver dans un endroit muni de gicleurs. Conserver à l'écart de matières incompatibles (voir rubrique 10).

8. Contrôle de l'exposition et protection personnelle

Limites d'exposition professionnelle

ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)

Composants	Type	Valeur
2-Heptanone (CAS 110-43-0)	PEL (limite d'exposition admissible)	465 mg/m3
		100 ppm

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur
2-Heptanone (CAS 110-43-0)	TWA	50 ppm

États-Unis. NIOSH : Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques).

Composants	Type	Valeur
2-Heptanone (CAS 110-43-0)	TWA	465 mg/m3
		100 ppm

Valeurs limites biologiques Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Contrôles techniques appropriés Ventilation antidéflagrante générale et localisée. Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Assurer l'accès à une douche oculaire.

Mesures de protection individuelle, comme l'équipement de protection individuelle

Protection du visage/des yeux Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection de la peau

Protection des mains Porter des gants de protection.

Autre Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire Si les contrôles techniques ne maintiennent pas les concentrations atmosphériques en-dessous des limites d'exposition recommandées (où applicable) ou à un niveau acceptable (dans les pays où les limites d'exposition ne sont pas établies), un respirateur homologué doit être porté.

Dangers thermiques Porter des vêtements de protection thermique appropriés, lorsque nécessaire.

Considérations d'hygiène générale Ne pas fumer pendant l'utilisation. Éviter le contact avec la nourriture et les breuvages. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence Liquide.

État physique Liquide.

Forme Liquide.

Couleur Incolore transparent ou presque incolore

Odeur De solvant.

Seuil de perception de l'odeur Non disponible.

pH Non disponible.

Point de fusion/point de congélation -35.5 °C (-31.9 °F) estimation

Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition 151.5 °C (304.7 °F) estimation

Point d'éclair 38.9 °C (102.0 °F) estimation

Taux d'évaporation Non disponible.

Inflammabilité (solide, gaz) Sans objet.

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites d'inflammabilité - inférieure (%) 1.1 % estimation

Limites d'inflammabilité - supérieure (%) 7.9 % estimation

Limite d'explosivité – inférieure (%) Non disponible.

Limite d'explosivité – supérieure (%) Non disponible.

Tension de vapeur 2.25 hPa estimation

Densité de la vapeur Non disponible.

Densité relative Non disponible.

Solubilité(s)	
Solubilité (eau)	Non disponible.
Coefficient de répartition (n-octanol/eau)	Non disponible.
Température d'auto-inflammation	393.33 °C (740 °F) estimation
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	Non disponible.
Autres informations	
Densité	8.05 lbs/gal
Classe d'inflammabilité	Combustible II estimation
Pourcentage de matières volatiles	51.82 %
Densité	0.97
COV	3.5212045166380652 lbs/gal Substance 3.5212045166380652 lbs/gal Réglementaire 421.94593722873935 g/l Substance 421.94593722873935 g/l Réglementaire

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.
Stabilité chimique	La substance est stable dans des conditions normales.
Risque de réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
Conditions à éviter	Éviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et les autres sources d'inflammation. Éviter les températures supérieures au point d'éclair. Contact avec des matériaux incompatibles.
Matériaux incompatibles	Acides forts.
Produits de décomposition dangereux	Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

11. Informations toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation	Nocif par inhalation. Peut causer de la somnolence et des étourdissements. Maux de tête. Nausée, vomissements.
Contact cutané	Aucun effet indésirable par contact avec la peau n'est attendu.
Contact avec les yeux.	Provoque une irritation des yeux
Ingestion	Nocif en cas d'ingestion.
Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques	Maux de tête. Peut causer de la somnolence et des étourdissements. Nausée, vomissements. Irritation des yeux. Les personnes exposées peuvent souffrir de larmoiement, rougeur et gènes.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Nocif par inhalation. Nocif en cas d'ingestion. Effets narcotiques.

Composants	Espèces	Résultats D'essais
2-Heptanone (CAS 110-43-0)		
Aiguë		
Cutané		
DL50	Lapin	12600 mg/kg
Orale		
DL50	Rat	1.67 g/kg
	Souris	730 mg/kg

* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

Corrosion et/ou irritation de la peau Un contact prolongé avec la peau peut entraîner une irritation temporaire.

Lésion/irritation grave des yeux Provoque une irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation des voies respiratoires N'est pas un sensibilisant respiratoire.

Sensibilisation de la peau Ce produit ne devrait pas causer une sensibilisation de la peau.

Mutagénécité de la cellule germinale Il n'existe pas de données indiquant que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.

Cancérogénicité Ce produit n'est pas considéré comme un carcinogène par l'IARC, l'ACGIH, le NTP et l'OSHA.

Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Non inscrit.

Toxicité pour la reproduction On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Peut causer de la somnolence et des étourdissements.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée Non classé.

Risque d'aspiration N'est pas un danger d'aspiration.

Effets chroniques Toute inhalation prolongée peut être nocive.

12. Informations écologiques

Écotoxicité Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible sur l'environnement.

Composants		Espèces	Résultats D'essais
2-Heptanone (CAS 110-43-0)			
Aquatique			
Poisson	CL50	tête-de-boule (pimephales promelas)	126 - 137 mg/l, 96 heures

* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

Persistance et dégradation Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.

Potentiel de bio-accumulation

Potentiel de bio-accumulation

Log Koe du coefficient de répartition octanol/eau

2-Heptanone	1.98

Mobilité dans le sol Aucune donnée disponible.

Autres effets nocifs On ne prévoit aucun autre effet environnemental négatif (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète) causé par ce composant.

13. Considérations relatives à l'élimination

Instructions pour l'élimination Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.

Règlements locaux d'élimination Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

Code des déchets dangereux Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.

Déchets des résidus / produits non utilisés Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur. Des résidus de produit peuvent demeurer dans les contenants vides et sur les toiles d'emballage. Ce produit et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire (voir les instructions d'élimination).

Emballages contaminés Comme les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. Informations relatives au transport

DOT

Numéro ONU	UN1263
Désignation officielle de transport de l'ONU	Peinture, Matière relative à la peinture
Classe(s) de danger relatives au transport	
Classe	3
Danger subsidiaire	-
Label(s)	3
Groupe d'emballage	III
Précautions particulières pour l'utilisateur	Lire les instructions de sécurité, la FS et les procédures d'urgence avant de manipuler.
Dispositions particulières	B1, B52, IB3, T4, TP1, TP29
Exceptions liées au conditionnement	150
Conditionnement autrement qu'en vrac	203
Conditionnement en vrac	242

IATA

UN number	UN1263
UN proper shipping name	Paint, Paint Related Material
Transport hazard class(es)	
Class	3
Subsidiary risk	-
Packing group	III
Environmental hazards	No.
ERG Code	3L
Special precautions for user	Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.
Other information	
Passenger and cargo aircraft	Allowed.
Cargo aircraft only	Allowed.

IMDG

UN number	UN1263
UN proper shipping name	Paint, Paint Related Material
Transport hazard class(es)	
Class	3
Subsidiary risk	-
Packing group	III
Environmental hazards	
Marine pollutant	No.
EmS	F-E, S-E
Special precautions for user	Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC Indéterminé.

DOT

IATA; IMDG

15. Données réglementaires

Réglementations Fédérales des Etats-Unis

Ce produit est qualifié de "chimiquement dangereux" selon la définition de OSHA Hazard Communication Standard, 29 CFR 1910.1200.
Tous les éléments sont inscrits dans l'inventaire TSCA (Toxic Substance Control Act - É.-U.) de l'EPA (Environmental Protection Agency - É.-U.).

TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)

Non réglementé.

CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):

Non inscrit.

SARA 304 - Notification d'urgence en cas de rejet

Non réglementé.

Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Non inscrit.

Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

Catégories de danger

Danger immédiat - Oui
Risque différé - Non
Danger d'incendie - Oui
Danger lié à la pression - Non
Danger de réactivité - Non

SARA 302 Substance très dangereuse

Non inscrit.

SARA 311/312 Produit chimique dangereux

Non

SARA 313 (déclaration au TRI)

Non réglementé.

Autres règlements fédéraux

Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)

Non réglementé.

Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)

Non réglementé.

Safe Drinking Water Act (SDWA - loi sur l'eau potable sûre)

Non réglementé.

États-Unis - Réglementation des états

États-Unis - Substances contrôlées de la Californie Département de la justice de la CA (California Health and Safety Code Section 11100)

Non inscrit.

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances

2-Heptanone (CAS 110-43-0)

États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)

2-Heptanone (CAS 110-43-0)

États-Unis. Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté de la Pennsylvanie

2-Heptanone (CAS 110-43-0)

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island

Non réglementé.

États-Unis - Proposition 65 de la Californie

La Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act (1986) de la Californie (Proposition 65) (Eau potable et substances toxiques): Ce produit ne contient pas de substances chimiques reconnues pour causer le cancer ou comme agents toxiques pour la reproduction.

Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	EINECS (Inventaire européen des produits chimiques commercialisés)	Oui
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Nouvelle-Zélande - Inventaire	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence
Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Autres renseignements, y compris la date de la préparation ou de la dernière révision

Date de publication 02-mai-2015

Version n° 01

Classification HMIS®
Santé: 2
Inflammabilité: 3
Danger physique: 0
Protection personnelle : G

Classements NFPA
Santé: 2
Inflammabilité: 3
Instabilité: 0

Avis de non-responsabilité Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles. Les renseignements contenus dans le présent document sont fondés sur des données jugées fiables et le fabricant rejette toute responsabilité encourue à la suite de leur utilisation ou de toute confiance placée sur ceux-ci. Les renseignements donnés sont conçus seulement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier désigné et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte. Ces renseignements de sécurité ne constituent pas une licence d'utilisation de ce produit telle que revendiquée par un brevet d'une tierce partie. Seul l'utilisateur doit finalement établir si une utilisation envisagée de ce produit transgresse un tel brevet et nécessite ainsi l'obtention des licences requises.